

13.1 Budget de l'État

En 2010, le **déficit public** s'élève à 136,5 milliards d'euros, soit 7,1 % du PIB. Par rapport à 2009, il diminue de 6,0 milliards d'euros, sous l'effet de la reprise des recettes publiques et de la moindre augmentation des dépenses. Les déficits des **administrations publiques** centrales et locales se réduisent, tandis que celui des administrations de sécurité sociale s'accroît. La part des dépenses publiques dans le PIB diminue légèrement (56,6 % après 56,7 % en 2009). Le poids de la dette publique dans le PIB progresse de 3,3 points pour s'établir à 82,3 %. Le **besoin de financement** des administrations publiques centrales se réduit à - 112,4 milliards. Celui des administrations publiques locales se réduit à 1,7 milliard après 6,2 milliards en 2009.

La **dette publique au sens de Maastricht** s'élève à 1 591,2 milliards d'euros fin 2010 contre 1 492,7 milliards un an plus tôt. Elle représente 82,3 % du PIB, contre 79,0 % fin 2009. En raison principalement de la forte diminution de la trésorerie de l'État, la **dette publique nette** progresse plus rapidement : elle s'établit à 76,5 % du PIB, après 72,0 % en 2009, soit une hausse de 4,5 points.

La part de l'État dans la dette publique s'établit à 1 245,0 milliards, en hausse de 77,2 milliards. Cette hausse est toutefois nettement moins importante que son besoin de financement (121,5 milliards). La part des administrations publiques locales dans la dette publique, constituée principalement de crédits à long terme, progresse de 5,4 milliards et

atteint 160,6 milliards. Cette hausse s'explique par leur besoin de financement ainsi que par l'augmentation de leurs dépôts au Trésor. La part des organismes de sécurité sociale augmente de 19,5 milliards pour s'établir à 170,6 milliards à la fin 2010, une variation proche de leur besoin de financement, en provenance pour l'essentiel du régime général, du régime agricole, de l'assurance chômage et des hôpitaux.

Le déficit public s'est réduit en 2010 par rapport à 2009, tant dans la **zone euro** que dans l'Union européenne à 27, tandis que la dette publique et le PIB ont augmenté. Le ratio du déficit public par rapport au PIB a baissé dans la zone euro, passant de 6,3 % en 2009 à 6,0 % en 2010, et dans l'UE27, passant de 6,8 % à 6,4 %. Le ratio de la dette publique par rapport au PIB a augmenté dans la zone euro, de 79,3 % à la fin de 2009 à 85,1 % à la fin de 2010, et dans l'UE27, de 74,4 % à 80,0 %. Entre 2009 et 2010, le ratio des dépenses publiques a baissé dans les deux zones, tandis que celui des recettes publiques est resté pratiquement stable. À la fin de 2010, les plus bas niveaux de dette publique par rapport au PIB ont été relevés en Estonie, en Bulgarie et au Luxembourg. Quatorze États membres ont affiché un ratio de dette publique supérieur à 60 % du PIB : la Grèce, l'Italie, la Belgique, l'Irlande, le Portugal, l'Allemagne, la France, la Hongrie, le Royaume-Uni, l'Autriche, Malte, les Pays-Bas, Chypre et l'Espagne. ■

Définitions

Déficit public notifié : correspond au « besoin de financement des administrations publiques » au sens de la comptabilité nationale modifié des flux d'intérêts liés aux opérations de *swaps* effectuées par les administrations publiques (celles-ci sont considérées comme des opérations financières par les comptables nationaux et non comme des intérêts). Ces opérations de *swaps* d'intérêts ont pour objectif de réduire la charge de la dette. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

Dette publique nette : correspond à la dette publique notifiée diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques des autres secteurs.

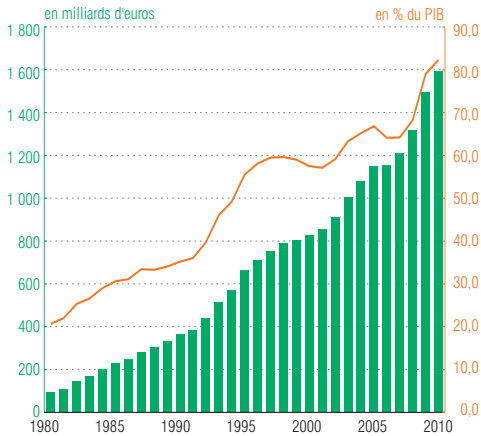
Administrations publiques, capacité et besoin de financement, dette publique notifiée, Odac, Traité de Maastricht, zone euro : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2011.
- « Les comptes des administrations publiques en 2010 », *Insee Première* n° 1348, mai 2011.
- « Déficit public de la zone euro et de l'UE27 respectivement de 6,0 % et 6,4 % du PIB », *communiqué de presse* n° 60, Eurostat, avril 2011.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Dettes publiques au sens de Maastricht



Champ : dette au 31 décembre, au sens du règlement 3605 de la Commission Européenne.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Principaux ratios de finances publiques

| | en % du PIB | | | |
|---|-------------|----------|----------|------|
| | 2007 (r) | 2008 (r) | 2009 (r) | 2010 |
| Déficit public notifié ¹ | -2,7 | -3,3 | -7,5 | -7,1 |
| Dettes publiques notifiées ¹ | 64,2 | 68,2 | 79,0 | 82,3 |
| Dettes publiques nettes ² | 59,6 | 62,3 | 72,0 | 76,5 |
| Recettes publiques | 49,9 | 49,9 | 49,2 | 49,5 |
| Dépenses publiques | 52,6 | 53,3 | 56,7 | 56,6 |
| Prélèvements obligatoires | 43,4 | 43,2 | 42,0 | 42,5 |

1. Au sens du traité de Maastricht.

2. Dette publique notifiée diminuée de certains éléments d'actif.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

| | en milliards d'euros | | | |
|---|----------------------|--------------|---------------|---------------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
| État | -39,9 | -63,6 | -117,1 | -121,5 |
| ODAC | -8,9 | -5,1 | -4,6 | 9,1 |
| Administrations publiques locales | -7,7 | -9,4 | -6,2 | -1,7 |
| Administrations de sécurité sociale | 4,6 | 13,5 | -15,2 | -22,8 |
| Total des adm. publiques | -51,9 | -64,6 | -143,1 | -136,9 |
| Déficit public notifié¹ | -51,6 | -64,3 | -142,5 | -136,5 |

1. Au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Variation de la dette au sens de Maastricht

en milliards d'euros

| | 2009 | 2010 |
|--|--------------|--------------|
| Déficit des administrations publiques¹ | 142,5 | 136,5 |
| Acquisitions d'actifs nettes des cessions² | 29,1 | -26,7 |
| Numéraires et dépôts | 17,0 | -21,2 |
| Titres hors actions | -5,0 | -1,1 |
| Crédits | 7,9 | 2,6 |
| Actions et autres participations | 9,2 | -7,0 |
| Variation du passif financier³ | | |
| Intérêts courus non échus | 5,8 | 9,1 |
| Changements de volume | | |
| Changement de classement ⁴ | 0,2 | 0,5 |
| Valorisation de la dette en devises | 0,0 | 0,0 |
| Solde des autres comptes à recevoir / à payer | 8,2 | -2,8 |
| Variation de la dette | 174,1 | 98,4 |

1. Au sens du traité de Maastricht, y compris flux de swap.

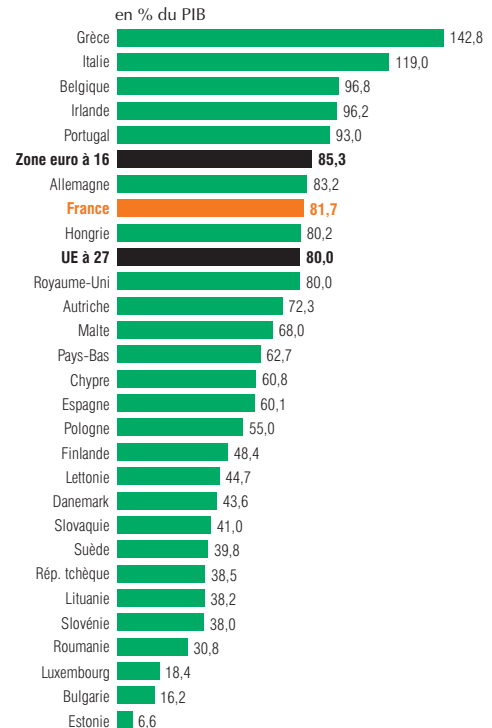
2. Hors autres comptes à recevoir.

3. Hors dette de Maastricht et autres comptes à payer.

4. Y compris autres changements de volumes.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Dettes publiques au sein de l'UE en 2010



Champ : dette au sens du traité de Maastricht.

Source : Eurostat.

Dettes publiques notifiées

| | 2009 (r) | | 2010 | |
|--|----------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | en milliards d'euros | en % du PIB | en milliards d'euros | en % du PIB |
| État | 1 167,8 | 61,8 | 1 245,0 | 64,4 |
| ODAC | 18,7 | 1,0 | 15,0 | 0,8 |
| Administrations locales | 155,2 | 8,2 | 160,6 | 8,3 |
| Administrations de sécurité sociale | 151,1 | 8,0 | 170,6 | 8,8 |
| Total des administrations publiques | 1 492,7 | 79,0 | 1 591,2 | 82,3 |

Champ : dette publique au sens du traité de Maastricht, au 31 décembre.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.